



AGENTS IMMOBILIERS

FISCALITE IMMOBILIERE

i **Nous vous proposons :**

DURÉE : 14 Heures en 2 sessions
9Hh00 - 12H30 14h -17h30

LA LOI ALUR D'OU CA VIENT ?

Des modifications apportées par la loi ALUR du 26 mars 2014.

Le décret n° 2016-173 du 18 février 2016 relatif à la formation continue des professionnels de l'immobilier pose les modalités d'application de la formation obligatoire continue de l'article 3-1 de la loi n° 70-9 du 2 janvier 1970 réglementant les conditions d'exercice des activités relatives à certaines opérations portant sur les immeubles et les fonds de commerce.



LIEUX DE FORMATION

Zone d'Activité Économique
19 rue du Puech Radier
34970 LATTES

Téléphone
06 21 89 87 47

corinne@polysud-formation.com
www.polysud-formation.com

OBJECTIF :

Assurer la mise à jour et le perfectionnement des connaissances et des compétences nécessaires à l'exercice des professions immobilières concernant les domaines : juridique, économique, commercial, la déontologie, ainsi que les domaines techniques relatifs à la construction, l'habitation, l'urbanisme et la transition énergétique.

- Appréhender la portée des nouvelles obligations et savoir adapter sa pratique professionnelle à ces dispositions.

JUSTIFIER DES COMPÉTENCES INDISPENSABLES PERMETTANT LE RENOUELEMENT DE LA CARTE PROFESSIONNELLE.

JOUR 1 : COMPRENDRE LA PRATIQUE FISCALE

I - LA DOCUMENTATION FISCALE

- Vocabulaire fiscal
- Maîtriser les outils de recherche de la réglementation
- Préparer les réponses aux questions

II – LES QUATRE PRINCIPES DE BASE EN FISCALITÉ

- Le champ d'application de l'impôt
- L'assiette de l'impôt
- Le calcul de l'impôt
- Le paiement

III – LA FISCALITÉ LOCALE

- Taxe d'habitation
- Taxe foncière

IV – LA FISCALITÉ LOCATIVE

- La TVA sur les loyers
- Les revenus fonciers
- La CRL

V – L'ISF (IMPÔT DE SOLIDARITÉ SUR LA FORTUNE)

- Champ d'application
- L'évaluation du patrimoine
- Le calcul de l'impôt
- Le paiement de l'impôt

VI - LES AVANTAGES FISCAUX DE L'IMMOBILIER

- La loi DUFLOT-PINEL
- La loi SCELLIER
- La loi MALRAUX
- La loi CENSI-BOUVARD

JOUR 2 : LA RÉGLEMENTATION FISCALE DES IMMEUBLES

I - LA PRODUCTION DE L'IMMEUBLE

- La TLE (taxe locale d'équipement)
- Les taxes additionnelles à la TLE
- Les profits de construction

II - LES MUTATIONS À TITRE ONÉREUX

- Terrains
 - la TVA
 - les droits d'enregistrement

- Immeubles bâtis
 - la TVA
 - les droits d'enregistrement

III – LES MUTATIONS À TITRE GRATUIT

- Droits de succession
- Donation

IV - LES PLUS-VALUES IMMOBILIÈRES DES PARTICULIERS

- Le principe
- Les cas d'exonération
- Le calcul de la plus-value
- Le calcul de l'impôt et des contributions sociales

V – LA TVA SUR LES TRAVAUX

- Immeubles concernés
- Travaux concernés

VI - LA DÉFISCALISATION IMMOBILIÈRE

- Règles légales
- Applications pratiques